

PROPOSITIONS POUR LA FEUILLE DE ROUTE « TRAITÉ CONSTITUTIONNEL »
À ADOPTER PAR LE CONSEIL EUROPÉEN DE JUIN 2006

Changer le contexte pour améliorer le texte

RÉSUMÉ

Le Conseil Européen de Juin 2006 devrait fixer la « feuille de route » pour sortir de la crise du traité constitutionnel. Pour le Forum, il est important que cette feuille de route permette de « *changer le contexte avant de rediscuter du texte* » du traité constitutionnel.

Créer un contexte nouveau

Pour ce faire la feuille de route devrait fixer 5 étapes, chacune ouvrant aux citoyens de nouvelles perspectives :

1. première étape : Des États Généraux de l'Europe des Réseaux,
2. seconde étape : Une Convention III sur un contrat sociétal et la Constitution,
3. troisième étape : La Conférence Intergouvernementale sur la Constitution,
4. quatrième étape : Une Consultation pan-européenne des citoyens en même temps que les élections européennes de 2009,
5. cinquième étape : Ratification par les Parlements Nationaux.

Créer un contexte nouveau suppose que l'on ouvre « *de nouvelles voies* », que l'on permette d'explorer de nouvelles approches pour répondre aux inquiétudes exprimées notamment quant au processus d'élargissement de l'Union, l'impact des phénomènes liés à la mondialisation, les nouveaux enjeux de paix et de sécurité, les conditions du progrès social.

C'est pourquoi le calendrier proposé par la Déclaration du Conseil Européen de juin 2006 devrait conduire à :

1. des plans d'action de l'Europe des Réseaux pour un monde plus durable et plus solidaire,
2. un Contrat Sociétal et de nouveaux critères de mesure du progrès,
3. l'ouverture d'une Conférence sur l'**Alliance des Trois Mers** (Caspienne, Méditerranée et Noire) comprenant 4 corbeilles et à mettre en place dès 2010,
4. la présentation par la société civile, à Rome, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la signature du Traité de Rome, d'un projet de **Déclaration Solennelle d'Interdépendance des Citoyens européens** dont la version finale serait appelée à devenir le préambule de la future Constitution.

Rediscuter du texte de la Constitution Européenne

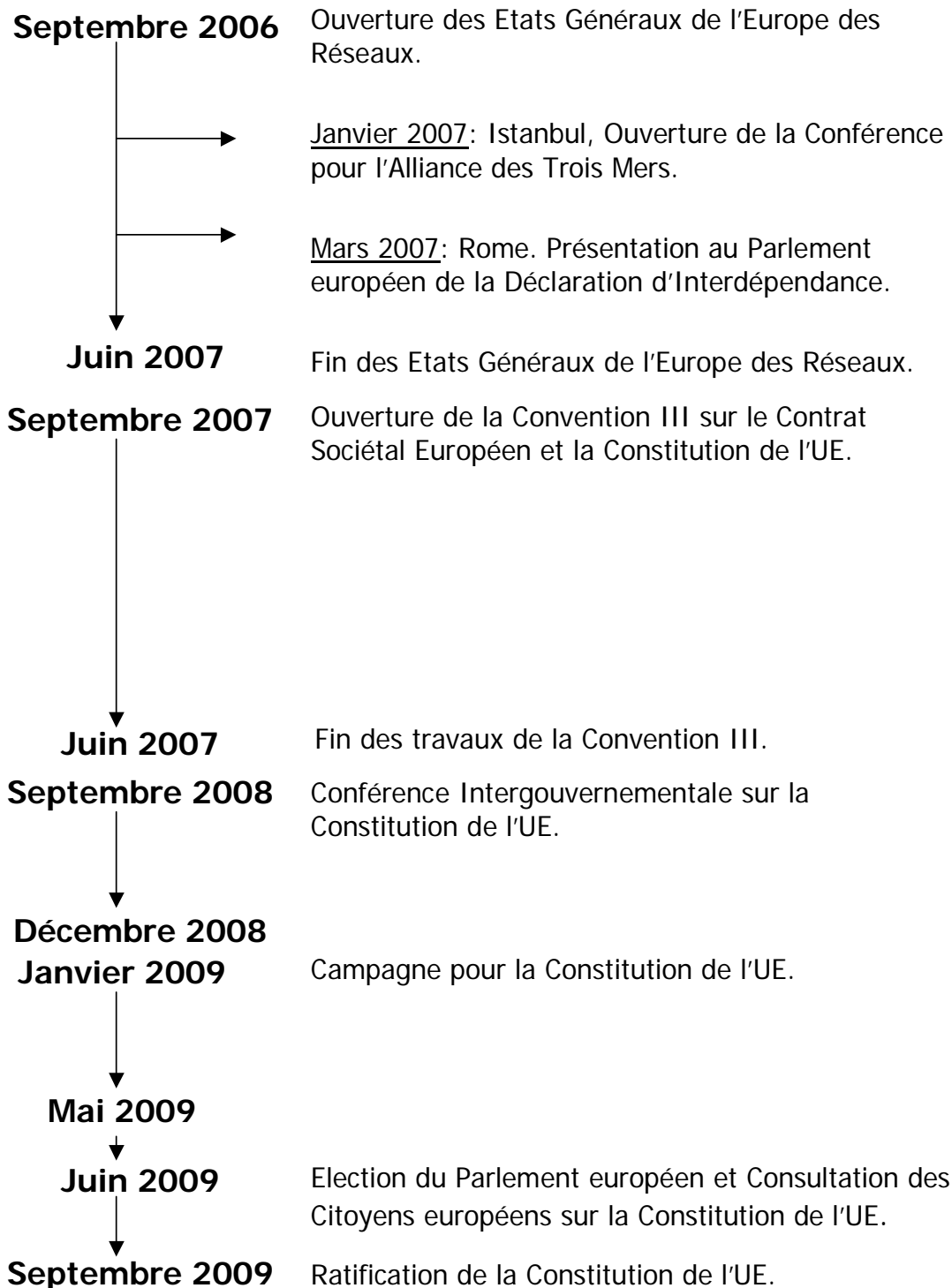
Ce processus par étapes conduira à ouvrir de « *nouvelles perspectives* » pour discuter du texte de la Constitution proprement dite dans l'égal respect de la valeur et de la dignité des votes, « oui » et « non », qui ont déjà été exprimés à l'encontre du Traité constitutionnel du 29 octobre 2004 ou qui le seront dans l'année qui vient.

Si l'on sait, dès aujourd'hui, que ce Traité ne pourra pas entrer en vigueur – puisque deux États membres déjà ne l'ont pas ratifié – et si, en juin 2007, on dénombre au moins 20 États-Membres qui l'auront ratifié, le texte de ce traité deviendrait par là-même une « base solide » de négociation¹. Dans ces conditions, il serait sage que le Conseil Européen, s'inspirant de la Déclaration de Laeken de décembre 2001, pose dès juin 2006 une série de questions de nature à enrichir le débat sur le texte et à permettre que la « crise du traité constitutionnel » se transforme en « opportunité de progrès et large consensus ».

C'est pourquoi les propositions du Forum prennent ici la forme d'un *projet de déclaration du Conseil Européen de Juin 2006*.

¹ Voir la déclaration n° 30 jointe au Traité constitutionnel du 29 octobre 2004.

Calendrier européen pour un "Nouveau Contexte"



Avant-projet de Déclaration du Conseil européen de Juin 2006

proposé par le Forum Permanent de la Société Civile

Comme nous l'avons fait à Laeken, nous entendons jeter les bases de nouveaux progrès pour l'Union. Nous avons pris bonne note des votes déjà exprimés quant à la ratification du Traité constitutionnel.

1. LE SOUTIEN DE L'OPINION PUBLIQUE POUR ALLER DE L'AVANT

Nous observons qu'une double majorité se dégage dans l'opinion publique européenne.

D'une part, selon l'Eurobaromètre, l'opinion publique soutient le principe d'une Constitution et nous nous réjouissons de ce que l'opinion publique y voit le moyen de rendre l'Union plus démocratique (64%), plus efficace (61%), plus transparente (56%), plus forte au plan international (69%), plus compétitive (64%) et plus soucieuse de solidarité (54%).

D'autre part, nous nous réjouissons aussi de ce que, dans les pays qui par referendum ont voté « non », ceci ne conduit pas ces peuples à désirer l'abandon du projet de Constitution.

Nous constatons qu'une proportion presque majoritaire de l'opinion publique européenne (49%) demande que le texte du Traité constitutionnel soit soumis à renégociation. Nous enregistrons que la poursuite du processus de ratification est soutenu par un citoyen sur cinq et que seule une petite minorité (13%) souhaiterait l'abandon du projet.

Nous pensons que cette double majorité, « oui à la Constitution » et « oui à la renégociation », nous donne les moyens d'une relance de l'Union européenne.

2. POURSUIVRE LA RATIFICATION DU PROJET ACTUEL DE TRAITÉ CONSTITUTIONNEL

Nous nous réjouissons de la poursuite du processus de ratification du Traité constitutionnel et nous invitons tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait à y procéder. L'objectif est que le seuil de 20 États membres ayant dit « oui » soit atteint et fasse du projet actuel une « base solide » de négociation.

Sur cette base, la feuille de route que nous adoptons permettra d'améliorer le texte et de soumettre un texte révisé à une nouvelle procédure de ratification. Le processus par étapes que nous adoptons conduira à ouvrir de nouvelles perspectives pour la discussion sur le texte de la Constitution proprement dit dans l'égal respect de la valeur et de la dignité des votes « oui » et « non », qui ont déjà été exprimés à l'encontre du Traité constitutionnel ou qui le seront dans l'année qui vient.

3. UN NOUVEAU CONTEXTE

La feuille de route que nous définissons ici ouvre des espaces d'innovation. Elle ne porte pas sur le seul Traité constitutionnel mais comprend d'autres initiatives qui placent le projet d'un Traité constitutionnel révisé dans un **contexte nouveau** et plus large.

4. ETATS-GÉNÉRAUX DE L'EUROPE DES RÉSEAUX - SEPTEMBRE 2006 - JUIN 2007

La crise ouverte par le « non » au traité constitutionnel, exprimé par deux États-fondateurs, a créé un choc dans le monde politique mais aussi dans les organisations syndicales et les ONG actives au plan européen. C'est pourquoi, il faut innover en termes de gouvernance à partir d'une approche par étapes.

Nous souhaitons que les syndicats, les entreprises et la société civile, réunis en « **États-Généraux de l'Europe des Réseaux** », se penchent sur un ensemble de questions liées à la mondialisation et sur ce que les Européens veulent faire ensemble, et pas seulement sur les questions relatives aux Institutions de l'Union. Ensuite seulement une Convention III et une Conférence Intergouvernementale (CIG) pourront reprendre le dossier de la Constitution.

L'Europe ce ne sont pas que des institutions, se sont aussi de multiples réseaux d'institutions, d'organisations, d'entreprises, d'universités et d'étudiants, de communautés scientifiques, de citoyens de toutes provenances. Ensemble, ils constituent un pilier essentiel d'échange, de diplomatie, de solidarité à l'intérieur de l'Union et entre l'Union et le reste du monde. Dans le cadre de l'obligation qu'il y a de répondre aux nouveaux besoins sociaux dans l'Union, en ce compris la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, comme dans le cadre de la mondialisation, ces réseaux sont un levier essentiel de la réussite de l'Union. Nous souhaitons développer leur efficacité et promouvoir de nouvelles synergies.

C'est par rapport à l'enjeu de la mondialisation que l'UE est apparue comme une menace : menace de paupérisation des Européens, aux yeux des uns, menace d'un manque de solidarité et de justice pour un monde meilleur, aux yeux des autres. L'Union européenne doit renouveler sa stratégie et son message, et cela à partir de 4 questions :

- Quelle est la spécificité de l'UE au plan mondial et quelle est la part qui, sur cette question, doit être prise par la société civile dans la formulation des changements à insérer dans le traité ?
- Quels sont les changements qui vont affecter la place de l'UE dans le cadre de la mondialisation ?
- Quelles sont les forces qui permettent à la société civile européenne de renforcer son influence ?
- Quelles sont les initiatives de « gouvernance » que l'UE et ses institutions devrait prendre pour retrouver la confiance des citoyens dans le domaine de la mondialisation ?

C'est toute la société - les pouvoirs publics, les entreprises, les syndicats, la presse et la société civile – qui doit être mobilisée et responsabilisée pour piloter ensemble les réponses à donner à quatre défis permanents de l'Union à savoir :

- a) Comment s'organise-t-elle pour définir la qualité du bien-être et des richesses qu'elle souhaite offrir à ses citoyennes et citoyens ?
- b) Comment s'organise-t-elle pour mobiliser tous ses opérateurs sociétaux vers l'atteinte de ces objectifs qualitatifs de richesses et de bien-être ?
- c) Comment s'organise-t-elle pour répartir, équitablement entre tous ses citoyens, les richesses et le bien-être créés par l'ensemble de ses opérateurs sociétaux ?
- d) Comment s'organise-t-elle pour mutualiser, entre tous ses opérateurs sociétaux, les risques qui, par leur nature même, ne peuvent être maîtrisés par une seule catégorie d'entre eux et qui, par conséquent, doivent légitimement être répartis sur l'ensemble de tous ceux qui en sont, à divers titre, à la fois la cause et les victimes (inflation, accident du travail, chômage involontaire, maladie, vieillesse, etc.).

Pour préparer ces États-Généraux, nous demandons à la Commission et au Comité de Liaison du Comité Économique et Social avec la Société Civile de fournir un état des partenariats soutenus directement ou indirectement par les financements communautaires dans et hors de l'Union, et de répondre aux questions suivantes :

- Ont-ils contribué à une amélioration de la situation dans leur domaine respectif ?
- Ont-ils générés plus de solidarité et comment faire plus et mieux ?
- Ont-ils contribué à réduire la pauvreté et comment faire plus et mieux ?
- Ont-ils contribué à l'amitié entre les peuples, la solidarité intergénérationnelle, le soutien aux handicapés, la lutte contre la pauvreté, l'héritage culturel, les droits reconnus par la Charte des droits fondamentaux, la protection de l'environnement, le commerce équitable et les investissements socialement responsables ?

- Quels sont les *success stories* ?
- Quels sont les échecs ?
- Qu'avons nous appris ?
- Comment mieux mobiliser les personnes, les organisations et les moyens ?
- Quelles modifications apporter aux partenariats avec les autres régions du monde ?
- Comment ces partenariats peuvent – ils accélérer la transition vers un monde meilleur ?

Ce rapport sera soumis aux États-Généraux de l'Europe des Réseaux.

Nous souhaitons aussi que les États-Généraux de l'Europe des Réseaux remettent un avis sur la refonte du Comité Économique et Social Européen. Faut-il donner au CESE de nouvelles missions se substituant à certaines missions actuelles. Le CESE devrait-il être un lieu d'élaboration du processus dans la négociation, dans la mise en œuvre et le suivi de « pactes de progrès » portant sur :

- Les partenariats publics-privés,
- Les objectifs du Millénaire,
- Les Analyses d'Impact Stratégique (SIA) en matière de commerce,
- Les initiatives en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE),
- Les achats durables et les investissements socialement responsables,
- Les budgets communautaires mis, directement ou indirectement, à disposition de la société civile, des syndicats et des entreprises.

Le CESE devrait-il être composé de 3 groupes et de 2 groupes d'observateurs ?

- Les groupes des employeurs, des syndicats et des ONG,
- Les deux groupes d'observateurs : pouvoirs publics, parties-prenantes de partenariats public-privé, les partenariats européens avec le Sud (ACP, Mercosur, ASEM, Euro-Med etc.).

Les États-Généraux se tiendront au Parlement Européen. Les membres de la Convention nommés y assisteront comme observateurs. Ces États-Généraux de l'Europe des Réseaux :

- identifieront les questions à examiner dans le cadre de la Convention III,
- remettront un projet de programme de travail 2007-2013 *l'Europe des Synergies*.

5. LA CONVENTION III - SEPTEMBRE 2007- JUIN 2008

Puis viendra, en septembre 2007, le temps de **la Convention III**.

Nous demandons à la Convention III de se saisir des conclusions des États Généraux de l'Europe des Réseaux et de répondre aux questions suivantes :

5.1. La « Constitution de l'Union européenne » doit-elle être ratifiée, distinctement et séparément, d'une part, par une consultation générale de ses citoyen(ne)s, unique et simultanée dans l'ensemble de l'Union, et, d'autre part, par chacun des États membres selon les dispositions de leurs règles constitutionnelles respectives ? Les modifications ultérieures éventuelles de la Constitution devraient-elles être ratifiées de la même manière ?

5.2. Y-a-t-il, dans les dispositions de la Partie III du Traité signé à Rome le 29 octobre 2004, des dispositions qui devraient être modifiables – non pas par le processus de la modification constitutionnelle – mais bien par une loi européenne ou, en fonction de la nature de la modification, par une loi organique européenne adoptée suivant un processus législatif plus contraignant que celui de la loi européenne ?

5.3. L'Union européenne doit-elle être explicitement fondée sur la souveraineté conjointe des peuples et des États européens ?

5.4. La citoyenneté de l'Union doit-elle être élargie aux résidents ?

- 5.5. La définition des valeurs et des objectifs de l'Union, des compétences qui lui sont attribuées pour atteindre ces objectifs ainsi que des ressources budgétaires nécessaires pour ce faire doit-elle relever de la souveraineté conjointe des peuples et des états européens ?
- 5.6. Le Président de la Commission européenne doit-il être élu par le suffrage direct des citoyennes et des citoyens de l'Union ?
- 5.7. L'unanimité au Conseil (ou son corollaire : le droit de veto) doit-elle être partout abolie et systématiquement remplacée par une loi organique approuvée par une majorité super-qualifiée au Conseil et au Parlement européens ?
- 5.8. La « Constitution de l'Union européenne » devrait-elle entrer en vigueur au plus tard lors du renouvellement du Parlement européen, le 1^{er} novembre 2009 ?

6. CONFÉRENCE INTERGOUVERNEMENTALE: SEPTEMBRE 2008 - DÉCEMBRE 2008

La **CIG** adoptera le projet de traité-porteur de la nouvelle Constitution qui sera soumise à une consultation pan-européenne en Juin 2009.

7. L'ALLIANCE DES TROIS MERS - JANVIER 2007

Parallèlement aux États Généraux de l'Europe des Réseaux, nous demandons à la Turquie de bien vouloir accueillir, dès Janvier 2007, **une conférence intergouvernementale** pour préparer un projet de traité avec nos voisins sur l'Alliance que nous leur proposons.

Nous pensons en effet que, nous inspirant de l'exemple des Pères Fondateurs de l'Europe qui lancèrent la Communauté du Charbon et de l'Acier pour empêcher une nouvelle guerre en Europe, nous devons lancer une nouvelle Alliance avec nos voisins pour répondre et endiguer les deux grandes sources de guerre ou violence que sont, en ce début de XXI^{ème} siècle, la guerre des ressources, en particulier l'énergie et l'eau, et les actes terroristes que génère le fanatisme.

L'Alliance sera le lieu où l'Union européenne, la Russie, la Turquie, l'Ukraine et les autres pays de la Région, (peut-être un jour l'Iran), les pays du Bassin Méditerranéen, s'engagent dans un partenariat pour la paix, la sécurité et le développement.

Nous proposons à nos voisins de débattre d'une « **Alliance des Trois Mers pour la Sécurité Humaine** ». Cette Alliance aurait le siège de son Conseil, de sa Haute Commission et de son Sénat à Istanbul – pont entre l'Occident et l'Orient – et sa cour de Justice à Strasbourg – la ville symbole de la réconciliation après des guerres. Les budgets communautaires de la politique de voisinage seront mis à la disposition de l'Alliance dès 2010.

Réussir cette alliance sans attendre, permettra de donner du temps au temps pour ce qui est de l'élargissement de l'Union elle-même. Peut-être que ceux qui aujourd'hui veulent entrer à tout prix dans l'Union, trouveront que l'Alliance répond mieux aux attentes de leurs peuples. Peut-être aussi que le succès de l'alliance lèverait les barrières psychologiques actuelles, que nous observons dans l'Union, à l'encontre de la poursuite de l'élargissement.

Comme l'expérience des accords d'Helsinki l'a démontré dans le passé, une approche par corbeilles nous paraît la plus efficace. L'Alliance aurait quatre corbeilles : « commerce libre et équitable », « énergie et eau », « démocratie et droits fondamentaux » et « jeunesse ».

- La zone de libre-échange euro-méditerranéenne de 2010 serait transformée en « Zone d'échange libre et équitable des Trois Mers ».

- Tout aussi important, elle nous permettra de mettre en place un partenariat stratégique en matière d'énergie et de migration.
- L'alliance nous permettra d'approfondir notre coopération en matière de droits fondamentaux et de donner à tous les citoyennes et citoyens de tous les pays membres de l'Alliance un accès à une Cour de Justice pour les droits fondamentaux.
- Enfin elle devra permettre aux jeunes de nos pays d'amplifier leurs échanges.

8. UNE CONSULTATION PAN-EUROPEENNE EN JUIN 2009

Nous soumettrons, en Juin 2009, à une **consultation des peuples de l'Union**, deux propositions de texte avant leur approbation finale par le Parlement et le Conseil. Cette consultation se tiendra parallèlement à l'élection du Parlement européen. Ces deux textes seront :

- La proposition d'un nouveau Traité entre les États membres, traité qui « portera » **la version révisée de la Constitution de l'Union européenne**,
- La proposition du traité sur l'**Alliance des Trois Mers** qui, en 2010, devrait réunir l'Union européenne à 27 et ses voisins, que ceux soient ou ne soient pas candidats membres de l'Union.

Ces deux propositions devront apporter des réponses nouvelles aux questions relatives à la migration, au mode de développement, à la solidarité et à l'équité. Elles devront aussi nous permettre d'apporter des réponses nouvelles aux questions qui, depuis les conclusions de la Convention sur l'Avenir de l'Europe, demandent manifestement une nouvelle approche, en particulier les questions relatives à la sécurité d'approvisionnement en matières premières, en ressources énergétiques, hydrauliques et autres. Elles conduiront à différencier clairement, dans l'opinion publique, l'Union *politique* Européenne et la zone d'échange *commercial* libre et équitable qui inclura l'Union mais ne se limitera ni à elle, ni aux pays de la Méditerranée. Elles devront enfin offrir à la jeunesse de tous nos pays, membres de l'Union et pays voisins, un nouveau tremplin d'échange.

Cette Alliance permettra à l'Union d'être plus efficace, à ses peuples de reprendre confiance, aux pays candidats de faire partie dès 2010 d'une organisation qui, par ses méthodes, leur donneront les moyens de répondre aux défis les plus urgents qu'ils ont à surmonter tout en gardant les portes ouvertes pour le future. Ceci créera aussi un « nouveau contexte » pour ce qui est de la consultation pan-européenne sur la Constitution révisée et les référendums sur le traité qui la portera.

9. ADOPTION DE LA CONSTITUTION - DECEMBRE 2009

Sur la base des résultats de la consultation pan-européenne de Juin 2009, le Conseil et le Parlement européens **adopteront la version finale de la Constitution**.

CONCLUSIONS.

Comme à chaque fois, une crise européenne peut se transformer en progrès. La crise actuelle s'inscrit dans le rapport des Européens au monde (la globalisation), aux Institutions européennes (la gouvernance européenne), à l'entreprise multinationale (le pouvoir du marché), à notre diversité culturelle et à nos racines (le plan local).

Nous trouverons ensemble une réponse à la mutation du capitalisme, à la crise du projet européen, à la problématique de ses frontières et à la recherche de convergences pour développer le Modèle Social européen.

Nous apporterons ensemble une réponse qui améliore la gestion (gouvernance), rétablisse la confiance, démontre que nous pouvons faire à nouveau progresser le modèle social européen, contribue à la paix et à l'avancée de la démocratie dans l'Union et hors de l'Union.